

Changement du mode d'affectation des résultats

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE

RÉGIE PAR LE CODE DES OPC PROMULGUÉ PAR LA LOI N°2001-83 DU 24 JUILLET 2001
TEL QUE MODIFIÉ ET COMPLÉTÉ PAR LES TEXTES SUBSÉQUENTS ET SES TEXTES D'APPLICATION

AGREMENT DU CMF N°12-2005 DU 18 MAI 2005

SIEGE SOCIAL : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA – 1000 – TUNIS.

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE informe ses actionnaires et le public que, suivant procès-verbal enregistré en date du 03 juin 2014 à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1^{er} bureau – Tunis et dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du Tribunal de 1^{ère} instance de Tunis, le 14 Novembre 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 24 avril 2014 a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à compter de l'exercice 2014.

Le prospectus de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE mis à jour sous le numéro 06-536/A002 en date du 17 décembre 2014 ainsi que les statuts mis à jour de la SICAV seront mis incessamment à la disposition du public, sans frais, auprès du siège social de la SICAV sise au 70-72, avenue Habib BOURGUIBA 1000-Tunis, du gestionnaire la société BIAT ASSET MANAGEMENT sise au Boulevard principal - angle rue TURKANA et rue MALAWI 1053- Les Berges du Lac - Tunis, de la société BIATCAPITAL, intermédiaire en bourse sise au Boulevard principal - angle rue TURKANA et rue MALAWI 1053- Les Berges du Lac - Tunis et des points de vente de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.